

COMMUNIQUE ARS

Alençon, le 2 janvier 2022

Qualité de l'eau d'alimentation distribuée sur le secteur en rupture totale d'alimentation en eau de la commune d'Alençon depuis l'incident du 25 décembre 2021

L'Agence Régionale de Santé de Normandie fait savoir que les résultats des analyses bactériologiques, obtenus sur les prélèvements réalisés le 31 décembre 2021 par le laboratoire agréé LABEO en différents points de distribution d'eau potable de la zone en rupture totale d'alimentation en eau de la commune d'Alençon depuis l'incident du 25 décembre 2021, sont conformes aux limites et références réglementaires.

L'INTERDICTION DE CONSOMMER L'EAU A USAGE DE BOISSON, PREPARATION ALIMENTAIRE ET BROSSAGE DES DENTS PEUT ETRE LEVEE.

Pour rappel, cette zone concernait 15 abonnés à proximité du quartier de Perseigne.

L'alimentation en eau potable est désormais rétablie pour l'ensemble des quartiers de la communauté urbaine d'Alençon concerné par la rupture de la canalisation d'eau potable survenue le 25 décembre 2021. Toutes les restrictions de consommation d'eau sont donc à ce jour levées pour tous les habitants.